



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 12 novembre 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**Urbanisme et fiscalité:
des nouvelles modalités pour informer et accueillir le public à la DEAL**

Des nouvelles modalités d'information et d'accueil des usagers sont mises en place au service « Prospective, aménagement et connaissance du territoire » de la DEAL*.

> Une adresse mail dédiée : dsf.aju.pact.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr permet de poser ses questions sur tous les sujets en lien avec l'application du droit des sols et la fiscalité de l'urbanisme (permis de construire, taxes d'aménagement, etc.) :

> Pour un rendez-vous physique ou téléphonique, les agents de l'unité « droit des sols et fiscalité » se tiennent à disposition des usagers les **lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h** sur les sites de :
- Saint-Phy, à Basse-terre : 0590 99 46 46
- Dothémare aux Abymes : 0590 98 20 55.

**DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971